

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 749 341 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

01.07.1998 Bulletin 1998/27

(21) Numéro de dépôt: **95917395.6**

(22) Date de dépôt: **13.04.1995**

(51) Int. Cl.⁶: **A63B 69/36**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR95/00486

(87) Numéro de publication internationale:
WO 95/28208 (26.10.1995 Gazette 1995/46)

(54) **EMBASE FORMANT UN POSTE POUR LA PRATIQUE DU GOLF**

GOLFABSCHLAGPLATTE

GOLF PRACTICE BASE

(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH DE DK ES FR GB IE IT LI NL PT SE

(30) Priorité: **14.04.1994 FR 9404764**

(43) Date de publication de la demande:
27.12.1996 Bulletin 1996/52

(73) Titulaire: **Garcia, Danièle**
69780 Mions (FR)

(72) Inventeur: **Garcia, Danièle**
69780 Mions (FR)

(74) Mandataire:

Vuillermoz, Bruno et al
ROOSEVELT CONSULTANTS,
109, Rue Sully,
B.P. 6138
69466 Lyon 06 (FR)

(56) Documents cités:

DE-U- 9 213 233
US-A- 3 343 843
US-A- 5 273 285

US-A- 2 790 640
US-A- 4 331 332

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention a trait à une embase rigide formant un poste pour la pratique du golf intégrant un réservoir de balles, une brosse de practice et un tapis de piétinement.

On connaît des embases de ce genre qui sont généralement réalisées dans une matière plastique flexible dans laquelle est découpée une ouverture rectangulaire prévue aux dimensions de la brosse de practice pour sa mise en place. L'ouverture est ménagée à proximité d'un bord de l'embase pour laisser sur la surface restante une zone de piétinement pour le joueur.

On constate que de telles embases ne permettent pas une parfaite retenue de la brosse de practice, étant donné que cette dernière risque d'être enlevée et endommagée à chaque passage du club lors de la frappe par le joueur. En effet, on constate que l'une des extrémités de la brosse et plus particulièrement celle se trouvant du côté de l'entrée des mouvements de frappe est usée du fait des frottements et des chocs répétés des clubs de golf.

On remarque également que la zone de piétinement est réalisée dans une matière compacte et dure ne permettant pas aux joueurs d'utiliser des chaussures à pointes, ce qui rend la pratique du jeu inconfortable.

En outre, les balles sont contenues dans un seau disposé à côté de l'embase, obligeant aux joueurs d'aller chercher régulièrement les balles ou de renverser le seau pour faciliter la mise en place desdites balles sur la brosse de practice.

C'est à ces inconvénients qu'entend plus particulièrement remédier la présente invention.

L'embase suivant la présente invention est constituée d'un socle rigide réalisé en matière plastique comprenant un fond solidaire d'un bord périphérique délimitant un premier espace pour la réception des balles et un second espace agencé pour la mise en place d'une brosse de practice et d'un tapis de piétinement interchangeable.

Le socle comprend une nervure transversale séparant le premier espace du second, tandis que des déflecteurs à surface inclinée sont prévus dans le second espace et à proximité de la nervure transversale pour le maintien et le centrage de la brosse de practice par rapport au tapis de piétinement.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective illustrant l'embase formant le poste ou la pratique du golf suivant la présente invention.

Fig. 2 est une vue en perspective éclatée montrant les différents éléments qui composent l'embase suivant la présente invention.

Fig. 3 est une coupe longitudinale représentant

l'embase suivant la présente invention.

On a représenté en fig. 1, 2 et 3, une embase 1 réalisée en une matière plastique rigide et conformée pour constituer un poste pour la pratique du golf dans lequel sont prévus une zone pour le stockage des balles, une brosse de practice 2 et un tapis de piétinement interchangeable 3.

L'embase 1 comprend un socle rigide 4 pourvu d'un fond 4a solidaire de bords périphériques 4b et 4c. Le fond 4a du socle 4 est percé d'un certain nombre de trous 4d permettant l'évacuation des eaux de pluie, comme on le verra mieux plus loin.

Les bords périphériques 4b et 4c sont prévus pour délimiter un premier espace 4e pour la réception des balles et un second espace 4f qui est agencé pour recevoir et maintenir la brosse de practice 2 et le tapis de piétinement 3.

Les bords de plus grande longueur 4c comportent chacun dans leur alignement et au même niveau un déflecteur 4g dont la face supérieure 4h est inclinée en direction de l'extérieur du socle 4. Les déflecteurs opposés 4g sont prévus plus larges que les bords 4c du socle 4.

Une nervure transversale 4i parallèle au bord de plus petite longueur 4b est disposée pour séparer le premier espace 4e du second 4f. La nervure 4i relie les déflecteurs opposés 4g entre eux.

Ainsi, on remarque que le premier espace 4e est d'une surface bien inférieure à celle du second espace 4f.

Le premier espace 4e est donc délimité par un bord 4b, la nervure 4i et les côtés inclinés 4h prévus dans le prolongement des bords 4c.

La nervure transversale 4i comporte un pan incliné 4j qui est tourné du côté du premier espace 4e et dont on verra mieux plus loin la fonction.

Le profil de la nervure transversale 4i peut être de forme différente, comme par exemple celle d'un V aplati dont la pointe dudit V se trouve au niveau du fond 4a pour constituer un passage aux balles contenues à l'intérieur de l'espace 4e.

On remarque que chaque déflecteur 4g pénètre à l'intérieur du second espace 4f afin de former une butée 4k perpendiculaire aux bords périphériques 4c du socle 4.

La distance entre les deux déflecteurs 4g et leurs largeurs sont sensiblement équivalentes aux dimensions de la brosse 2 afin de la maintenir et de la centrer parfaitement dans le second espace 4f.

La brosse de practice 2 est constituée d'un socle 2a dans lequel est ancrée une multitude de fibres 2b formant une partie supérieure souple, comme cela est décrit dans le brevet français 2 616 674.

En outre, la brosse 2 peut être constituée d'un socle profilé et rainuré pour recevoir un ensemble de réglettes coulissantes interchangeables dans lesquelles sont retenues des fibres ondulées, traitées anti-UV.

La surface restante du second espace 4f, c'est-à-dire celle comprise entre les butées 4k et le bord 4b opposées auxdites butées, est prévue pour recevoir le tapis de piétinement interchangeable 3.

Préalablement à sa mise en place, il est prévu soit un complexe amortisseur 5, soit des cales régulièrement réparties sur la surface du tapis 3 afin de donner une surface de contact agréable à l'individu en vue de se rapprocher des surfaces naturelles existants sur les parcours de golf. Le complexe amortisseur 5 peut être par exemple un treillis synthétique soudé ou tricoté permettant de laisser passer l'eau de pluie pour que celle-ci s'évacue par les trous 4d ménagés dans le fond 4a du socle 4.

Le tapis de piétinement interchangeable 3 comporte une couche 3a perméable et renforcée de forte épaisseur réalisée dans un plastique tel que du PVC. La couche 3a est solidaire d'une surface synthétique dense 3b représentant les caractéristiques d'un gazon et ayant une qualité particulière pour permettre aux chaussures à clous d'avoir une parfaite pénétration dans ledit tapis.

On note que le pan incliné 4j de la nervure 4i est prévu pour faciliter l'introduction des balles sur la brosse de practice 2 lorsque celles-ci sont guidées par le club du joueur.

On remarque que l'embase 1 est prévue d'un poids suffisant pour empêcher tout déplacement de celle-ci lors de son utilisation.

On constate que les déflecteurs inclinés 4g permettent une entrée du club lors de la frappe du joueur à droite ou à gauche sans jamais rencontrer la brosse de practice 2, évitant ainsi une usure prématurée de cette dernière.

La matière plastique de l'embase 1 est plus particulièrement du polyuréthane, de manière à absorber les chocs sans risquer de se casser.

Le fond 4a du premier espace 4e peut servir de support publicitaire, étant donné que celui-ci est prévu pour recevoir les balles de frappe.

De plus, les arêtes extérieures des bords 4b, 4c et les cotés inclinés 4l sont chanfreinées à 45°, améliorant le vieillissement de l'embase 1 et procurant une sécurité.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

Revendications

1. Embase formant un poste pour la pratique du golf, **caractérisée en ce qu'elle** est constituée d'un socle rigide (4) comprenant un fond (4a) solidaire de bords périphériques (4b, 4c) d'au moins un déflecteur (4g) prévu plus large et dans l'alignement de l'un des bords de plus grande longueur (4c), une

nervure (4i) parallèle aux bords de plus petite longueur (4b) et au moins un coté incliné (4l) disposé dans le prolongement de l'un des bords (4c) de manière à délimiter un premier espace (4e) pour la réception des balles et un second espace (4f), d'une brosse de practice (2) et d'un tapis de piétinement interchangeable (3) qui sont disposés dans le second espace (4f) du socle rigide (4).

2. Embase suivant la revendication 1, **caractérisée en ce que** le premier espace (4e) est séparé du second (4f) par l'intermédiaire de la nervure (4i).
3. Embase suivant la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** comprend deux déflecteurs opposés (4g) comportant chacun une face supérieure (4h) qui est inclinée en direction de l'extérieur du socle (4).
4. Embase suivant la revendication 1, **Caractérisée en ce que** les déflecteurs opposés (4g) sont plus larges que les bords (4c) afin de déterminer une butée (4k) parallèle aux bords opposés (4b).
5. Embase suivant la revendication 1, **caractérisée en ce que** la nervure (4i) comprend un pan incliné (4j) tourné du coté du premier espace (4e) pour faciliter la préhension des balles en vue de leur mise en place sur la brosse (2).
6. Embase suivant la revendication 1, **caractérisée en ce que** la nervure (4i) présente la forme d'un V aplati dont la pointe dudit V se trouve au niveau du fond (4a) pour constituer un passage pour les balles contenues à l'intérieur de l'espace (4e).
7. Embase suivant la revendication 3, **caractérisée en ce que** les déflecteurs (4g) sont réunis l'un à l'autre par la nervure (4i).
8. Embase suivant la revendication 1, **caractérisée en ce que** le fond (4a) est percé de trous (4d) pour l'évacuation des eaux de pluies.

9. Embase suivant la revendication 1, **caractérisée en ce que** le tapis de piétinement (3) est maintenu entre les butées (4k) et le bord opposé (4b) dans le second espace (4f).

10. Embase suivant la revendication 1, **caractérisée en ce qu'un** complexe amortisseur (5) est prévu entre le fond (4a) du socle (4) et le tapis de piétinement (3).

Claims

1. Base forming a station for golf practice, characterized in that it consists of a rigid bed (4) comprising

a bottom (4a) integral with peripheral edges (4b, 4c) of at least one deflector (4g) designed to be wider and in alignment with one of the edges of greater length (4c), a rib (4i) parallel to the edges of smaller length (4b) and at least one inclined side (4l) arranged directly in a line with one of the edges (4c) so as to delimit a first space (4e) for receiving balls and a second space (4f), of a practice mat (2) and of an interchangeable carpeting (3) which are arranged in the second space (4f) of the rigid bed (4).

2. Base according to Claim 1, characterized in that the first space (4e) is separated from the second (4f) by the rib (4i).
3. Base according to Claim 1, characterized in that it comprises two opposite deflectors (4g) each comprising an upper face (4h) which is inclined outwards from the bed (4).
4. Base according to Claim 1, characterized in that the opposite deflectors (4g) are wider than the edges (4c) so as to determine a stop (4k) parallel to the opposite edges (4b).
5. Base according to Claim 1, characterized in that the rib (4i) comprises an inclined slope (4j) directed towards the first space (4e) so as to facilitate the grasping of the balls with a view to their placement on the mat (2).
6. Base according to Claim 1, characterized in that the rib (4i) exhibits the shape of a flattened V with the point of the said V located level with the bottom (4a) so as to constitute a passage for the balls contained inside the space (4e).
7. Base according to Claim 3, characterized in that the deflectors (4g) are joined together by the rib (4i).
8. Base according to Claim 1, characterized in that the bottom (4a) is drilled with holes (4d) for the discharging of rain water.
9. Base according to Claim 1, characterized in that the carpeting (3) is held between the stops (4k) and the opposite edge (4b) in the second space (4f).
10. Base according to Claim 1, characterized in that a damping composite (5) is provided between the bottom (4a) of the bed (4) and the carpeting (3).

Patentansprüche

1. Basis, die einen Stand zum Spielen von Golf bildet, dadurch gekennzeichnet, daß sie aus einem starren Sockel (4) mit einem Boden (4a), der fest mit

Umfangsrandern (4b, 4c) und mindestens einer Ablenkvorrichtung (4g) verbunden ist, welche breiter ist und auf einen der Ränder (4c) größerer Länge ausgerichtet ist, einer Rippe (4i), die parallel zu den Rändern (4b) geringerer Länge verläuft, und mindestens einer geneigten Seite (4j), die so in der Verlängerung eines der Ränder (4c) angeordnet ist, daß sie einen ersten Raum (4e) zum Empfang der Bälle und einen zweiten Raum (4f) begrenzt, einer Spielmatte (2) und einem austauschbaren Tretbelag (3), die in dem zweiten Raum (4f) des starren Sockels (4) angeordnet sind, besteht.

2. Basis nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der erste Raum (4e) durch die Rippe (4i) von dem zweiten (4f) getrennt ist.
3. Basis nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß sie zwei einander gegenüberliegende Ablenkvorrichtungen (4g) enthält, die jeweils eine obere Fläche (4h) aufweisen, die zur Außenseite des Sockels (4) hin geneigt sind.
4. Basis nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die einander gegenüberliegenden Ablenkvorrichtungen (4g) breiter als die Ränder (4c) sind, um einen parallel zu den einander gegenüberliegenden Rändern (4b) verlaufenden Anschlag (4k) zu definieren.
5. Basis nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Rippe (4i) eine geneigte Fläche (4j) aufweist, die zur Seite des ersten Raums (4e) weist, um das Ergreifen der Bälle angesichts ihrer Anordnung auf der Matte (2) zu erleichtern.
6. Basis nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Rippe (4i) die Form eines abgeflachten V aufweist, dessen Spitze sich in Höhe des Bodens (4a) befindet, um einen Übergang für im Innern des Raums (4e) befindliche Bälle zu bilden.
7. Basis nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Ablenkvorrichtungen (4g) durch die Rippe (4i) miteinander verbunden sind.
8. Basis nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Boden (4a) zur Ableitung von Regenwasser mit Löchern (4d) versehen ist.
9. Basis nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Tretbelag (3) zwischen den Anschlägen (4k) und dem gegenüberliegenden Rand (4b) im zweiten Raum (4f) festgehalten wird.
10. Basis nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß eine komplexe Dämpfungsvorrichtung (5) zwischen dem Boden (4a) des Sockels (4) und dem

Tretbelag (3) vorgesehen ist.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

5

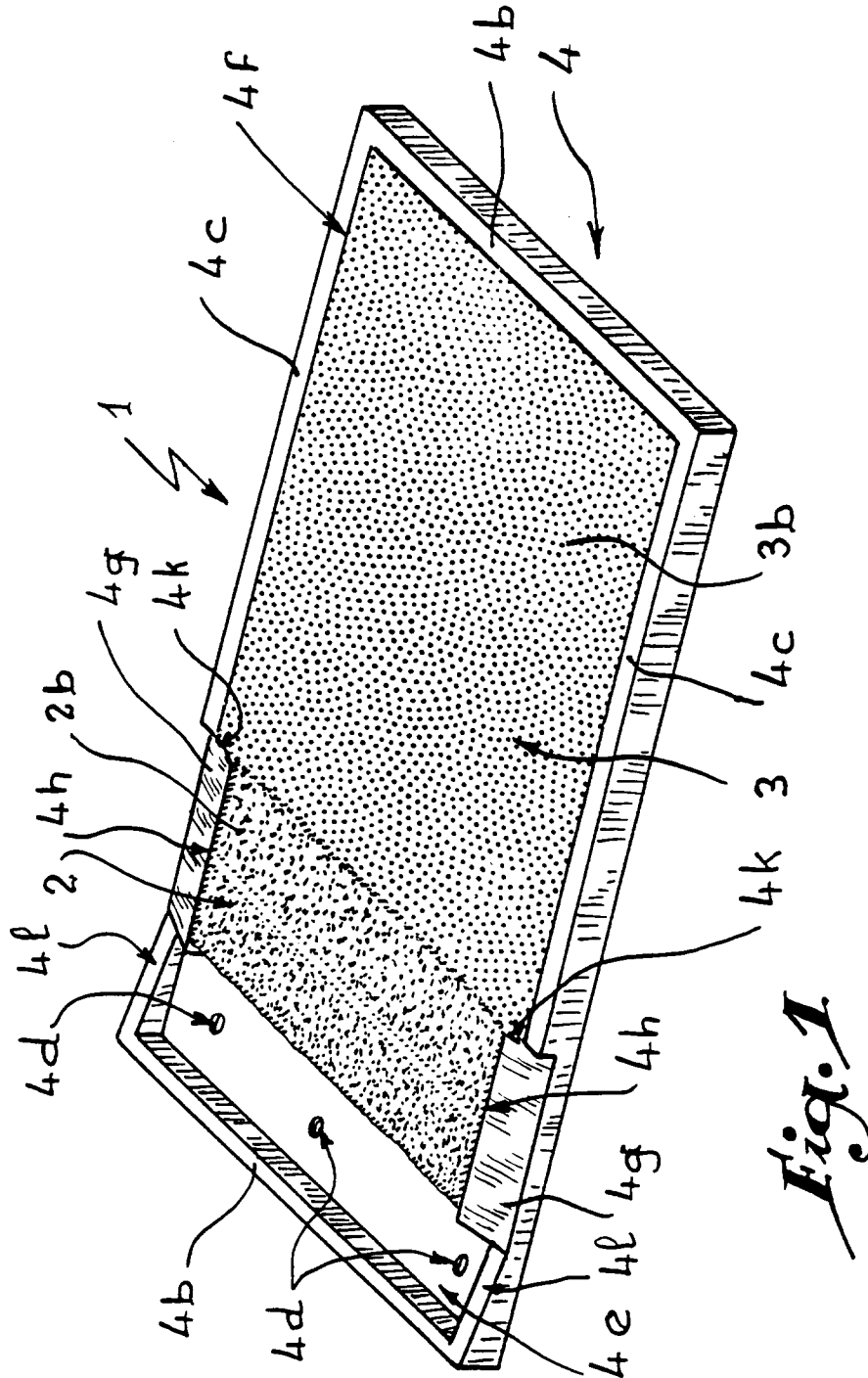
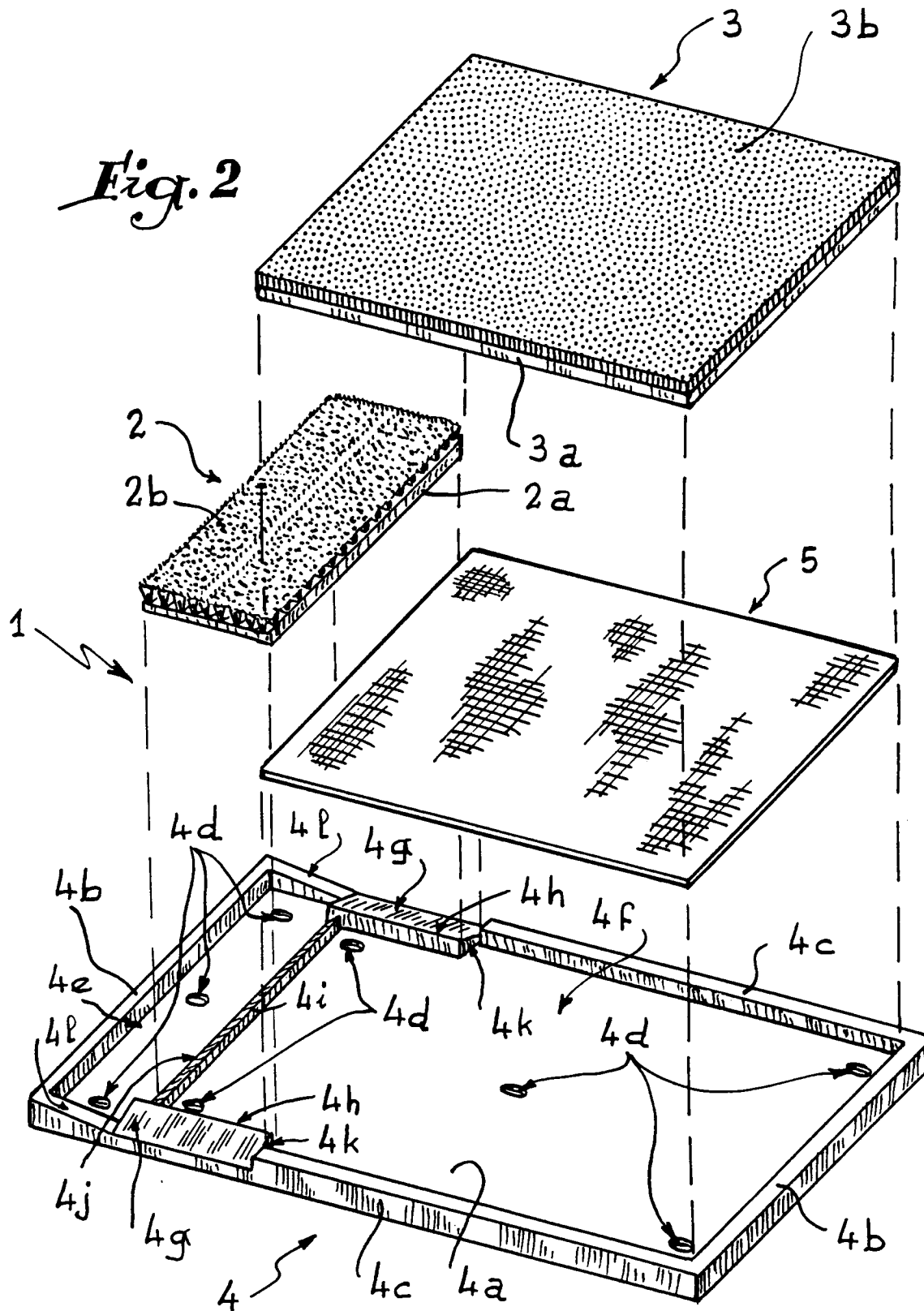


Fig. 1.

Fig. 2



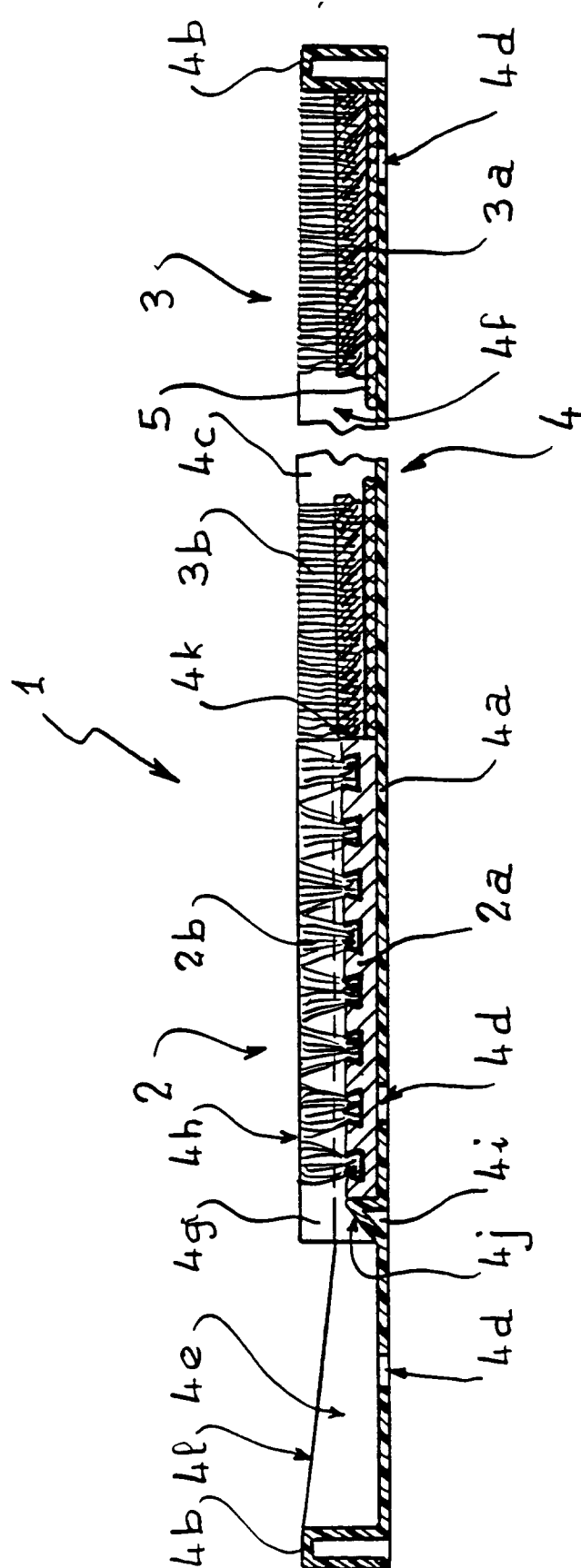


Fig. 3